

**OFFRE D'EMPLOI  
AUXILIAIRE PETITE ENFANCE  
CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE**

**Multi-accueil Les Petites Baratines  
A compter du 21/08/2024 ou du 02/09/2024**

Horaire hebdo : 35 heures

Rémunération : Convention collective ELISFA

Lieu de travail : Multi-accueil Les Petites Baratines - PERPIGNAN

**Vos missions seront de :**

- Garantir un accueil de qualité pour les enfants et leur famille, dans le respect des orientations pédagogiques de l'Association Solidarité Pyrénées,
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis,
- Accompagner les enfants à besoins spécifiques en collaborant avec les partenaires médico-sociaux,
- Entretenir une relation de confiance et de coopération avec les parents / Faire des transmissions de qualité / Animer des ateliers parents-enfants,
- Définir, mettre en place et animer des actions spécifiques qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet d'équipe ; en proposant des activités adaptées à leur âge et participant activement aux temps d'accueil, de repas et de sieste,
- Aider à la préparation et à la distribution des repas et collations / Veiller à la tenue de la biberonnerie et ses annexes selon la réglementation,
- Assurer les soins nécessaires et/ou application d'ordonnance sous la responsabilité de la Direction,
- Aider à l'entretien des locaux de la crèche,
- Participer à la vie de la crèche au travers des réunions, des temps d'analyse de la pratique, des formations et autres projets visant l'amélioration de la qualité d'accueil,
- Accueillir et accompagner les stagiaires,
- Collaborer avec la direction et l'ensemble du pôle petite enfance de l'association.

Savoir être :

- Capacité d'initiative,
- Aptitude à la relation d'aide, à l'écoute,
- Facilité pour le travail en équipe,
- Sens de l'observation, de l'analyse et de la réflexion,
- Sens de l'organisation.

Vous pourrez être amené(e) à :

- Intervenir ponctuellement au sein des établissements de l'association accueillant des jeunes enfants
- Animer des ateliers parents-enfants dans le cadre de notre action « Bulles de Part'âges ».

Formation : CAP AEPE, Bac Pro Services à la personne, AMP ou diplôme figurant dans l'Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Diplôme figurant Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant